

2026-04-30-15 : Désignation des représentants au sein du GIP Anjou
Tourisme

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :48
Membres présents :39
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/04/2026
Date d'affichage: 13 MAI 2026

Étaient présents :

Laura CLÉMENT, Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Yamina RIOU, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Bénédicte ANGLES, Jérôme DELOIRE, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Amélie PAQUEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Jean-François PERDRIAU, Véronique LANGLAIS, Jean-Pierre BOISIAUD, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Gilles Raymond HAMON, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Marie-Laure TEMPLÉ, Claire VIAL, Bastian GENTE, Joël ESNAULT, Maryse GUEMAS, Christelle LAHAYE, Marina GATE, Jacques MATHIEU, Jean-Yves CHATILLON

Pouvoirs :

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Joël ESNAULT donne pouvoir à Juanita FOUCHER, Maryse GUEMAS donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Antoine MICHEL, Marina GATÉ donne pouvoir à Mireille POILANE, Jacques MATHIEU donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Arnaud GUEUDET

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260430-2026-04-30-15-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'axe du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que la CCVHA est membre du GIP « Anjou Tourisme & attractivité » ;

CONSIDERANT que la CCVHA doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale du GIP « Anjou Tourisme & attractivité » ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire s'est prononcé, à l'unanimité, afin de ne pas procéder au scrutin secret ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur MUHAMMAD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De désigner Joël Esnault comme représentant titulaire et Nooruddine Muhammad comme représentant suppléant au sein de l'assemblée générale au sein du GIP Anjou tourisme & attractivité ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 avril 2026
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Président

Arnaud Gueudet

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260430-2026-0430-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.